



# CELLULE COVID

## PROCÈS VERBAL du vendredi 22 avril 2022

### COMMISSION RESTREINTE

Pour rappel :

Concernant les compétitions Départementales, si un match officiel ne peut avoir lieu dans le cadre du Protocole COVID alors il n'est également pas possible de le remplacer par un match amical soumis à ce même protocole.

Suite à certaines demandes, nous vous informons que nous ne pouvons pas faire suivre les justificatifs des clubs dans le cadre du respect du RGPD (protection des données personnelles) et du secret médical.

Les dossiers sont étudiés par la cellule qui reporte les rencontres si les critères du protocole COVID sont respectés.

Dès que les critères de report du Protocole COVID sont respectés et que le club a 2 équipes dans la catégorie concernée, le club nous informe du match à reporter.

#### **Match 24054235**

**Fontainebleau 21 – Vaires 21**

**Critérium U13 à 11 du 23/04/2022**

Le club de Fontainebleau indique un cas COVID justifié,  
La cellule COVID reporte la rencontre à une date ultérieure.

#### **Match 23670370**

**Val France / Esbly 1 – St Pathus 1**

**U16 D2A du 24/04/2022**

Suite aux éléments communiqués par le club de Val de France, quatre cas COVID POSITIF justifiés dans la semaine dans l'équipe concernée,  
Considérant le protocole COVID indiquant que le report d'une rencontre ne peut être envisagé que dans les deux cas ci-dessous :

1. A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants ;
  2. L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.
- La cellule COVID reporte la rencontre à une date ultérieure.